



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES-VERBAL n° 13

Date de la réunion : réunion plénière du 17 décembre 2025

Lieu : siège du DFSM.

Membres présents : Madame HANOUE Laetitia.

Messieurs FOISSEAU Joël, LANGLOIS Stéphane, LEBRUN Jean-Luc, LECORNU Pierre, MOGIS Michel.

Membre excusé : LEFEVRE Dominique

Invités :

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.



RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculine Seniors sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 100 des Règlements Généraux de la L.F.N.

INFORMATION POUR LES CLUBS

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- **Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres SENIORS et critérium VETERANS.**
- **Seul est autorisé d'avancer les rencontres.**
- **Possibilité de jouer en semaine pour le critérium vétérans avec l'accord de la Commission.**

ADOPTION DES PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'adoption :

- Du procès-verbal n°1 de la réunion restreinte du 18 juillet 2025 publié sur le site du DFSM le 18 juillet 2025.
- Du procès-verbal n°2 de la réunion restreinte du 01 août 2025 publié sur le site du DFSM le 13 août 2025.
- Du procès-verbal n°3 de la réunion plénière du 29 août 2025 publié sur le site du DFSM le 01 septembre 2025.
- Du procès-verbal n°4 de la réunion plénière du 18 septembre 2025 publié sur le site du DFSM le 19 septembre 2025.
- Du procès-verbal n°4 bis de la réunion plénière du 18 septembre 2025 publié sur le site du DFSM le 19 septembre 2025.
- Du procès-verbal n°5 de la réunion plénière du 30 septembre 2025 publié sur le site du DFSM le 03 octobre 2025.
- Du procès-verbal n°6 de la réunion plénière du 09 octobre 2025 publié sur le site du DFSM le 13 octobre 2025.
- Du procès-verbal n°7 de la réunion restreinte du 20 octobre 2025 publié sur le site du DFSM le 20 octobre 2025.
- Du procès-verbal n°8 de la réunion restreinte du 24 octobre 2025 publié sur le site du DFSM le 30 octobre 2025.
- Du procès-verbal n°9 de la réunion plénière du 30 octobre 2025 publié sur le site du DFSM le 03 novembre 2025.
- Du procès-verbal n°10 de la réunion plénière du 17 novembre 2025 publié sur le site du DFSM le 18 novembre 2025.
- Du procès-verbal n°10 annexe de la réunion plénière du 17 novembre 2025 publié sur footclubs le 18 novembre 2025.



TIRAGE DES COUPES DU DFSM

Coupe Jean MERAULT 3^{ème} tour du 18 janvier 2026

FC LE TRAIT DUCLAIR 1 / YVETOT AC 3

FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2 / A. HOULMOISE BONDEVILLAISE FC 1

FC GRUCHET LE VALASSE 1 / AC SAINT ROMAIN DE COLBOSC 1

ES TOURVILLAISE 2 / CAUX FC 2

ST MAURICE FC HOUPPEVILLE MALAUNAY 1 / AS CANTON D'ARGUEIL 1

US SAINT THOMAS 1 / ASL RAMPONNEAU FECAMP 1

ENT.MOTTEVILLE CROIX MARE 1 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 2

ROUEN AC 1 / CAUDEBEC ST PIERRE FOOTBALL 2

OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 2 / OH TREFILIERIES NEIGES 2

FC OFFRANVILLE 2 / AS MESNIEROISE 1

US DE GRAMMONT 1 / STADE DE GRAND QUEVILLY 2

ES INTER SAINT ANTOINE 1 / US EPOUVILLE 1

EU FC 2 / US CRIELLOISE 1

US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 2 / SC PETIT COURONNE 1

ES DU MONT GAILLARD 2 / LE HAVRE FC 2012 1

AS GOURNAY FOOTBALL 1 / US NORMANDE 76 1

ES MONTIGNY 2V / AS5V 1

GRPT SAINT AUBIN SAINT VIGOR 1 / SC OCTEVILLE SUR MER 2

US DOUDEVILLAISE 1 / FC PETIT CAUX 1

MONT SAINT AIGNAN FC 2 / FUSC BOIS GUILLAUME 2

F LA BOUCLE DE SEINE 1 / FC BARENTINOIS 2

HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORTIF 3 / AS DE MONTIVILLIERS 2

CO CLEON 1 / FC LA VARENNE 1



US LONDINIÈRES 1 / ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 2

RC PORT DU HAVRE 2 / GAINNEVILLE AC 1

CA LONGUEVILLAIS 1 / JS ST NICOLAS BETHUNE 2

SAINT AUBIN FC 2 / ESP FOOTBALL 1

AC BRAY EST FORGES 1 / AS LE TREPORT 1

SOLIDARITE S. GOURNAY 1 / FC TOTES 1

FC DU NORD OUEST 1 / AS SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE 1

US BACQUEVILLE PIERREVILLE 1 / US AUFFAY 1

AS STE ADRESSE BUT 1 / AS SASSTOT THEROULDEVILLE 1

Coupe Robert BALLUET 3^{ème} tour du 18 janvier 2026

US HERICOURT 1 / AS MUNICIPAUX BARENTIN 1

A ROUENNAISE DE FOOT 1 / AS5V 2

FC BREUTE BRETEVILLE 1 / GAINNEVILLE AC 2

US AUFFAY 3 / ES SAINT OUEN DE BREUIL 1

ES MONTYGNY 2 V 2 / ISNEAUVILLE FC 2

US DES VALLEES 2 / AS LANQUETOT 1 ou FC GRUCHET LE VALASSE 2

AS DE LA FRENAYE 1 / AC SAINT ROMAIN DE COLBOSC 2

FC SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR 1 / AS OUVILLAISE 1

FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4 / REUNIONNAIS FC 2

US EPOUVILLE 2 / US SAINT MACLOU BRIERE 1

AS MESNIEROISE 2 / FC TOTES 3

HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORTIF 5 / HARFLEUR FOOTBALL 2

SAINT RIQUIER GASEG 1 / AS COTE D'ALBATRE 2

O. DE DARNETAL 3 / AS LONDAISE 2

ASL RAMPONNEAU FECAMP 3 / FC ROLLEVILLAIS 3

CAUX FC 3 / AS VALLEE DU DUN 2

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Siège social : 2 rue Bellanger, 76190 Yvetot



US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3 / FC VIEUX MANOIR 1
SAFRAN NORMANDIE 1 / US YEBLERONNAISE 2
FC ANNEVILLE MANEHOVILLE 2 / US LUNERAYSIENNE 4
GCO BIHORELLAIS 3 / US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 1
FC HATTENVILLE CŒUR 1 / JS NOINTOTAISE 1
ESPC SAINT GILLES ETHAINUS 2 / FC SAINT SAUVEUR D4EMALVILLE 1
AS DAVIGEL DIEPPE 1 / US GREGEOISE 3
US ENVERMEU 1 / JS SAINT NICOLAS BETHUNE 4
ES YPREVILLAISE 1 / FC GRUGNY 1
TRAIT D'UNION 1 / AS DE MOTIVILLIERS 3
AS GOURNAY FOOTBALL 3 / AC BRAY EST FORGES 3
EXEMPT / ESM GONFREVILLE 3
F. LIBRE AS DU HAVRE 1 / RC PORT DU HAVRE 3
FC LOUVETOT 2 / ENT.DU LITORAL 1
SC FRILEUSE 3 / AS MARE AU CLERC 1
AS SAINT JEAN NEUVILLE 1 / ASC TOUSSAINT 1

Le Président de la commission

M. LECORNU Pierre

Le Secrétaire de la commission

M. MOGIS Michel